

FORMATION DES ELUS

Catalogue 2025

En route vers les prochaines élections...

EDITO DU PRÉSIDENT



« La formation des élus demeure l'une des missions principales de l'AMF90, pour laquelle l'association met en œuvre un programme annuel avec des séances d'une durée comprise entre 3 et 6 heures chacune.

L'Association des Maires du Territoire de Belfort est un organisme agréé depuis 1994 par La Direction Générale des Collectivités Locales (DGCL) pour dispenser des formations aux élus.

Chaque élu local a le droit de bénéficier d'une formation adaptée à ses fonctions, selon les modalités définies par l'organe délibérant de la collectivité.

Le conseil municipal, départemental ou régional, ainsi que le conseil communautaire, doivent en effet, dans les trois mois suivant leur renouvellement, délibérer sur l'exercice du droit à la formation de leurs membres. Ils déterminent les orientations et les crédits ouverts à ce titre.

L'adhésion à l'AMF90, et donc à son programme de formation, répond de fait à cette obligation.

Je ne peux que vous inviter, cher(e)s ami(e)s, à participer à nos formations. Que l'on soit élu depuis plusieurs mandats ou tout juste arrivé, il est toujours bon de venir se former et s'informer : la réglementation change, les compétences se transfèrent... autant de raisons qui imposent une régulière mise à jour de nos connaissances malgré l'appui indispensable et indiscutable de nos techniciens.

Au plaisir de vous y rencontrer ! »

Stéphane GUYOD
Président de l'AMF90



Maison des Communes - CDG90 / AMF90
29 Bd Anatole France à Belfort
Entrée du parking - rue du docteur Petitjean

LA FORMATION DES ELUS

SELON L'AMF90

L'Association des Maires du Territoire de Belfort est un organisme agréé depuis 1994 par La Direction Générale des Collectivités Locales (DGCL) pour dispenser des formations aux élus locaux.

Chaque année, un plan de formation est proposé aux élus adhérents à l'association. Ce plan est soit issu d'une enquête de recensement des besoins dont le résultat est validé par le conseil d'administration de l'association, soit décidé directement par le conseil d'administration en fonction de l'actualité institutionnelle et juridique.

L'Association des Maires du Territoire de Belfort organise des sessions de formation avec des moyens internes (salle de formation, vidéoprojecteur). La majorité des formations se déroulent à la Maison des Communes où siège l'association. Elles sont organisées en soirée (3h) ou en journée (6h) en fonction du programme, et ce, afin de satisfaire et répondre aux contraintes des élus. L'AMF90 fait souvent appel à des intervenants extérieurs (personnes physiques ou morales), experts dans leur domaine, eux-mêmes souvent titulaires d'un agrément.

On rappelle que l'Association des Maires du Territoire de Belfort ne finance aucune formation par le biais du DIFE. L'organisation de formation est réalisée telles que définie dans la Loi n° 92-108 du 3 février 1992 relative aux conditions d'exercice des mandats d'élus.

On rappelle également que depuis 2011, sur décision du conseil d'administration du 21 décembre, les formations dispensées par l'AMF90 sont **gratuites**.

Cependant, lors d'une réunion du 7 février 2014, le conseil d'administration a validé la création d'une cotisation « spéciale formation ». Il s'agit d'une participation forfaitaire demandée aux communes adhérentes en début de mandat et couvrant l'intégralité des 6 années pour combler les dépenses liées à l'organisation des séances.



CALENDRIER 2025

INSCRIPTIONS

Comment s'inscrire ?

Avant chaque formation, un **lien d'inscription en ligne** est envoyé par mail à votre collectivité.

Merci de vous renseigner auprès de votre secrétaire.

Après la formation

Si vous le souhaitez, suite à la formation, l'AMF90 peut vous délivrer une attestation de présence.

Merci de prendre contact avec nos services.

NB : Aucune inscription ne se fait via la plateforme du DIFE.

	THEMES	DATE	LIEU
1	Les assurances de la commune <i>Intervenant : GROUPAMA</i>	Jeudi 23 Janvier 18h00/21h00	CDG90
2	Fin de mandat : comment renforcer la cohésion de l'équipe municipale ? <i>Intervenant : François VALEMBOIS</i>	Lundi 3 février 17h30/20h30	CDG90
3	Le financement du Sport <i>Intervenant : ANDES</i>	Mercredi 19 février 9h00 /12h00	CDG90
4	Les Budgets verts <i>Intervenant : Agence 47</i>	Jeudi 27 mars 18h00/21h00	CDG90
5	La culture, ça sert à quoi ? <i>Intervenant : STAR Formation</i>	Jeudi 10 avril 9h00-12h00/13h30-16h30	CDG90
6	Les nouveaux enjeux du numérique pour les collectivités <i>Intervenant : FNCCR, TDE90</i>	Jeudi 22 mai 4h	CDG90
7	La communication pré-électorale <i>Intervenant : François KUSS</i>	Juin 3h	CDG90
8	La Mutualisation au service des communes <i>Intervenant : Quercia Avocats</i>	Septembre 6h	CDG90
9	Programmez financièrement votre prochain mandat <i>Intervenant : François VALEMBOIS</i>	Lundi 6 octobre 17h30/20h30	CDG90
10	L'organisation des élections municipales <i>Intervenant : Urso Avocats</i>	Jeudi 27 novembre 9h00-12h00/13h30-16h30	CDG90



3H

LES ASSURANCES DE LA COMMUNE

JEUDI 23 JANVIER - 18H00-21H00 - MAISON DES COMMUNES

Descriptif / Objectif

Savoir évaluer les risques et s'assurer est devenu incontournable pour les collectivités locales. Groupama, partenaire de l'association depuis de nombreuses années, vient nous expliquer les nouveaux enjeux de l'assurance où la gestion du risque devient une priorité.

Programme

- Qu'est-ce que l'assurance pour votre collectivité ?
- Pourquoi votre collectivité s'assure t-elle? Pour quels risques ?
- La spécificité de la passation des contrats d'assurance par votre collectivité
- les étapes de la souscription et de la vie des contrats de votre collectivité
- Votre collectivité actrice de sa couverture assurances et de la gestion de ses risques

FORMATEUR

Equipe **GROUPAMA**
Grand Est

Jean-Bernard PANNEKOECKE
Responsable Collectivités et
Associations

Stéphane COMPAGNON
Chargé de développement Col-
lectivités et Associations



Dossier de formation
distribué à l'accueil puis
sur demande à l'issue
de la formation



3H

FIN DE MANDAT : COMMENT RENFORCER LA COHÉSION DE L'ÉQUIPE MUNICIPALE ?

LUNDI 3 FÉVRIER - 17H30-20H30 - MAISON DES COMMUNES

Descriptif / Objectif

Nous voici déjà à la fin du mandat. C'est l'heure renforcer la cohésion de votre équipe municipale et d'actualiser la feuille de route. Un objectif : « mars 2026 : mission accomplie » pour :

- Dresser le bilan de l'action municipale depuis 2020
- Déceler les atouts, les faiblesses et les potentiels inexploités de chacun
- Donner un nouveau souffle à l'équipe municipale dans l'objectif de 2026

Programme

- Évaluer votre fonction telle que vous l'avez imaginée en 2020, telle qu'elle est aujourd'hui et telle qu'elle devrait être jusqu'en 2026
- Le rôle de chacun : maire, adjoint délégué, conseiller municipal délégué, conseiller municipal majoritaire, conseiller municipal minoritaire
- Analyser selon la méthode AFOM (atouts, faiblesses, opportunités, menaces)
- Partager les principes d'un bon fonctionnement. Corriger les pratiques
- Tracer un plan d'actions concrètes pour la dernière année
- Écrire et mener sa feuille de route
- Savoir communiquer efficacement au quotidien
- Intéresser, associer, motiver, responsabiliser la population
- Comment aborder une fin de mandat ? Voire une fin de fonctions ?
- Comment préparer ce que pourrait être un futur nouveau mandat ?

Dossier de formation distribué à l'accueil puis sur demande à l'issue de la formation

FORMATEUR

François VALEMBOIS

Sous-préfet (h) -

Administrateur territorial général (h)

Formateur indépendant

Agréé par le ministère de l'intérieur pour la formation des élus locaux

3H

LE FINANCEMENT DU SPORT

MERCREDI 19 FÉVRIER - 9H00-12H00 - MAISON DES COMMUNES

Descriptif / Objectif

Dans le cadre de cette formation, l'ANDES propose à l' élu en charge du sport d'Outre-Mer de connaître les différents acteurs publics et privés du sport en France. A l'issue de la formation, les participants sauront identifier les différentes sources de financement de leur projet de rénovation et de création d'équipement sportif, ainsi que les démarches à mettre en oeuvre pour toutes demandes de subvention.

Programme

- Les chiffres clés sur les équipements sportifs en France et le rôle des collectivités locales ;
- Le plan 5 000 équipements – génération 2024 ;
- Les autres sources de financements publics (Europe, Etat, Région, Département, EPCI, ...) ;
- Les spécificités de l'Outre-Mer ;
- Les autres sources de financement : le privé, le mécénat / crowdfunding, les fédérations, ... ;
- Les critères d'éligibilité et les démarches administratives.



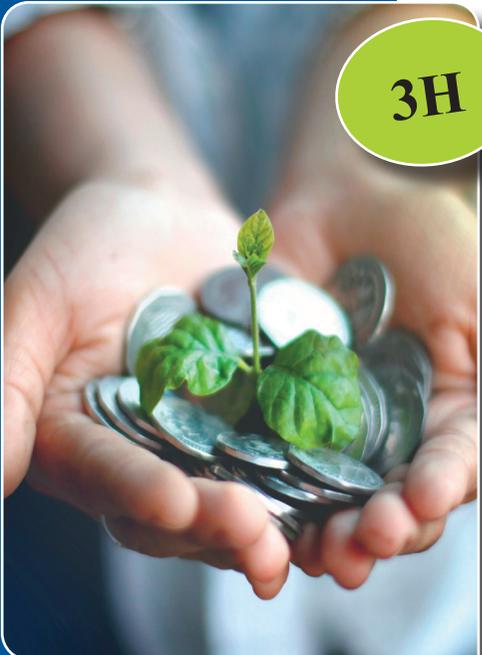
Dossier de formation
distribué à l'accueil puis
sur demande à l'issue
de la formation

FORMATEUR

ANDES - Association
nationale des Elus
en charge du Sport

Jérôme PY

Chargé de mission « Gestion
et suivi de formations »



3H

LES BUDGETS VERTS

JEUDI 27 MARS - 18H00-21H00 - MAISON DES COMMUNES

Descriptif / Objectif

La récente loi de Finance pour 2024 impose aux collectivités de plus de 3.500 habitants de réaliser une évaluation environnementale de son budget. Découvrez comment mettre en place un budget vert adapté aux spécificités et aux besoins de votre collectivité... même si votre commune a moins de 3500 habitants.

- Comprendre les enjeux du budget vert et son articulation avec les objectifs de transition écologique
- S'approprier la méthodologie de réalisation de l'évaluation environnementale du budget
- Appréhender les étapes de mise en place d'un budget vert dans sa collectivité

Programme

1. Le budget vert, outil analytique au service de la transition écologique
 - Les collectivités locales et la planification écologique
 - La budgétisation environnementale
 - De l'expérimentation à l'obligation
2. La méthodologie d'évaluation environnementale du budget - volet Atténuation
 - L'atténuation du changement climatique
 - La méthodologie I4CE
 - Exemples de classement des dépenses
3. L'élaboration du budget vert et le portage de la démarche au sein de la collectivité
 - Démarche globale
 - Portage et pilotage
 - Présentation des résultats

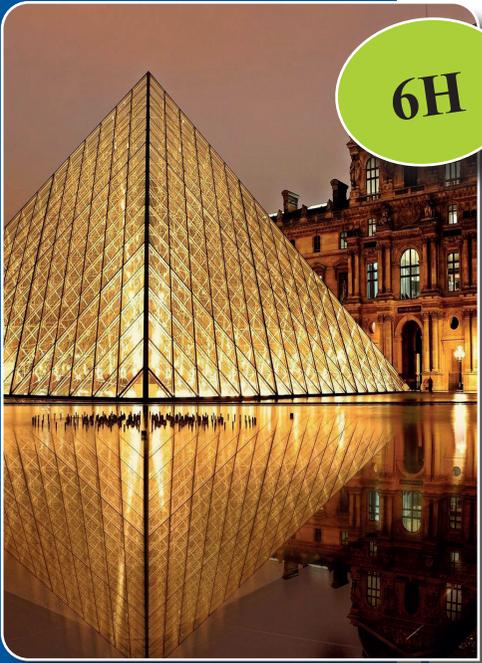
Dossier de formation distribué à l'accueil puis sur demande à l'issue de la formation

FORMATEUR

SCOP Agence47

Rémi BEROT

Cofondateur de la Société Coopérative et Participative Agence47, SCOP qui accompagne les collectivités publiques locales dans l'élaboration de leur budget vert et le suivi du financement de leurs projets de transition écologique.



6H

LA CULTURE, ÇA SERT À QUOI ?

JEUDI 10 AVRIL - 9H00-12H00 / 13H30-16H30 - MAISON DES COMMUNES

Descriptif / Objectif

Si l'on faisait un micro-trottoir en posant la question «à quoi sert la culture?», nous aurions pratiquement autant de réponses différentes que de personnes interrogées. C'est souvent pourquoi il est très rare qu'un évènement culturel fasse l'adhésion de tous, que l'on oppose trop souvent culture populaire et culture savante, voire élitiste.

Cette formation a pour objectif de dépasser ce type de question et de se recentrer sur le projet que vous souhaitez mettre en place. Savoir se poser les bonnes questions afin d'affiner son projet pour qu'il atteigne bien les objectifs que vous vous êtes fixés.

Programme

- Tenter de définir le mot culture.
- Le processus stratégique d'une politique culturelle en 7 étapes : définir son projet/projet politique de votre commune
- La réalisation d'un projet culturel :
 - La notion de projet
 - Des outils au service de votre projet
 - Le budget et les aides
 - La communication et l'adhésion du projet
 - Les aspects sécurités, réglementation, etc.

Repas non pris en charge par L'AMF90

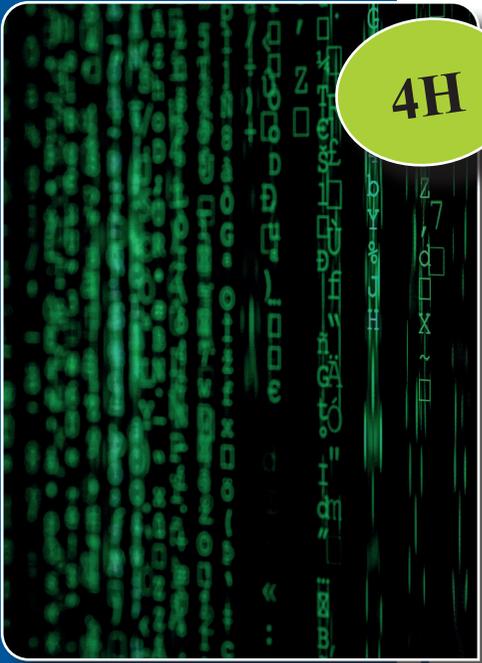
-
Dossier de formation distribué à l'accueil puis sur demande à l'issue de la formation

FORMATEUR

STAR Formation

Rémy STA

Ancien directeur des Affaires culturelles de la ville d'Apt



4H

LES NOUVEAUX ENJEUX DU NUMÉRIQUE

JEUDI 22 MAI - HORAIRES À DÉFINIR - MAISON DES COMMUNES

Descriptif / Objectif

Dans un monde de plus en plus digitalisé, les collectivités territoriales sont confrontées à un défi de taille : s'adapter aux nouvelles technologies pour mieux servir leurs citoyens et optimiser leur fonctionnement. Cette transformation numérique, bien qu'elle offre de nombreuses opportunités, soulève également des questions importantes en termes d'inclusion, de sécurité et de développement durable. En outre de nouvelles réglementations et de nouveaux outils s'imposent de plus en plus aux collectivités (même de petites tailles) contraintes d'y répondre, sans parler du risque cyber : RGPD, Open data, IA, Cybersécurité... Lors de cette formation, dressons un panorama de ces enjeux afin de les comprendre pour mieux les appréhender.

Programme

En cours de réflexion...

FORMATEUR

FNCCR

La FNCCR regroupe des structures de mutualisation informatique. La FNCCR œuvre au sein des instances nationales pour la mise en œuvre de la dématérialisation et de la e-administration dans l'intérêt des collectivités, pour toujours plus d'efficacité au bénéfice des citoyens.

Dossier de formation distribué à l'accueil puis sur demande à l'issue de la formation



3H

LA COMMUNICATION PRÉ-ÉLECTORALE

JUIN - 18H00-21H00 - MAISON DES COMMUNES

Descriptif / Objectif

Chaque élection est précédée d'une période de campagne électorale. Pendant cette période, les candidats à l'élection vont pouvoir présenter leur programme, communiquer et réunir des partisans. Les candidats se mobilisent pour tenter de gagner des suffrages le jour du vote. En réalité, le code électoral distingue deux temps : d'abord une période qui s'étend sur les six mois précédant le scrutin avec certaines règles encadrant la campagne électorale, puis une période plus courte de campagne « officielle » encadrée par des règles plus strictes. A partir du mois d'octobre 2025 s'ouvrira donc cette période pré-électorale à l'approche des élections municipales... Soyez prêts!

Programme

- Identifier le cadre juridique de la communication pré-électorale et électorale
- Découvrir des outils permettant de sécuriser sa communication pré-électorale et électorale

Dossier de formation
distribué à l'accueil puis
sur demande à l'issue
de la formation

FORMATEUR

François KUSS

Directeur de Cabinet au
département du Lot

Formateur au CNFPT



6H

LA MUTUALISATION AU SERVICE DES COMMUNES

SEPTEMBRE - 9H00-12H00 / 13H30-16H30 - MAISON DES COMMUNES

Descriptif / Objectif

La démarche de mutualisation s'inscrit dans le cadre d'une réflexion globale sur la répartition des besoins en fonction des partages de compétences entre communauté / syndicats et communes membres, mais aussi entre communes. Elle présuppose la mise en place de modes de gestion nouveaux entre collectivités, notamment managériaux et financiers. Cette formation a pour objectif d'apporter aux communes des clés de compréhension afin de définir quels seraient les axes de mutualisation possibles pour non seulement réaliser des économies, mais également gagner en efficience d'un point de vue organisationnel.

Programme

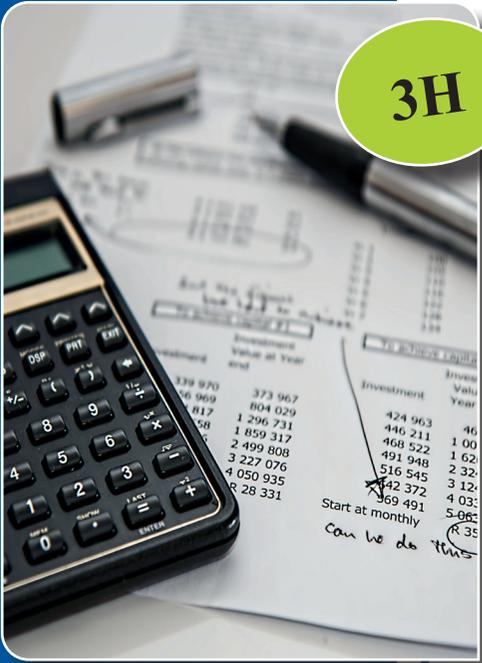
- Les transferts de compétences et de services – mutualisations ascendante/ descendantes
- Les mises à disposition
- Les services communs
- La mise en commun de moyens
- Les prestations de service entre personnes publiques

Repas non pris en charge par L'AMF90
-
Dossier de formation distribué à l'accueil puis sur demande à l'issue de la formation

FORMATEUR

QUERCIA Avocats

Laure DUFAUD



3H

PROGRAMMEZ FINANCIÈREMENT VOTRE PROCHAIN MANDAT (ATELIER PRATIQUE)

LUNDI 6 OCTOBRE - 17H30-20H30 - MAISON DES COMMUNES

Descriptif / Objectif

Certes, le budget communal respecte le principe d'annualité : les prévisions et autorisations budgétaires n'y sont faites que pour un an. Mais être maire est une tâche qui s'inscrit dans le temps. Quelles sont vos marges de manoeuvre pour les mois à venir et au delà ? A l'approche de la fin de mandat, il est temps de réfléchir à ce que pourrait être votre programme des prochaines années ? Que pouvez-vous promettre ? Et comment tenir vos engagements le moment venu ?

Objectifs :

- Connaître ses marges de manoeuvre financières
- Comprendre l'articulation des exercices budgétaires successifs
- Pouvoir élaborer un projet budgétaires sur 6 ans

Programme

Vous disposerez des éléments d'un programme municipal varié. A l'aide d'une feuille de calcul préprogrammée, vous élaborerez un programme sur 6 ans : planifiez, décalez, supprimez, empruntez, augmentez ou diminuez les impôts... etc. tout en respectant les principes budgétaires (équilibre, autofinancement).

A vous de jouer!

IMPORTANT :
Venir avec un ordinateur portable

FORMATEUR

François VALEMBOS

Sous-préfet (h) -

Administrateur territorial
général (h)

Formateur indépendant

Agréé par le ministère de
l'intérieur pour la formation
des élus locaux



6H

L'ORGANISATION DES ÉLECTIONS MUNICIPALES

JEUDI 27 NOVEMBRE - 9H00-12H00 / 13H30-16H30 - MAISON DES COMMUNES

Descriptif / Objectif

Au printemps 2026 auront lieu les prochaines élections municipales. En plus d'être parfois lui même candidat au côté de son équipe, le maire doit également assurer la tenue du scrutin et le respect de la réglementation en vigueur.

A l'approche de ces élections importantes pour la vie communale et les collectivités locales, cette formation a pour objectif de rappeler les règles d'organisation et de prévenir tout risque contentieux en la matière.

Programme

- Règles campagne électorale : calendrier, affichage, procédés, tenue des réunions, financement...
- Communication institutionnelle préélectorale : bilans mandat, journaux municipaux, utilisation des réseaux sociaux
- Règles de scrutin : listes ; nombre
- Candidatures : inéligibilités, incompatibilités
- Modalités d'organisation du scrutin : opérations de vote ; dépouillement ; agrégation résultats bureau de vote et proclamation résultats
- Opérations post électorales et procédures contentieuses

FORMATEUR

URSO Avocats

Stella FLOCCO

Repas non pris en charge par L'AMF90
-
Dossier de formation distribué à l'accueil puis sur demande à l'issue de la formation



**ASSOCIATION DES MAIRES DU DÉPARTEMENT ■ ■
DU TERRITOIRE-DE-BELFORT**

Maison des Communes - AMF90

29, Bd Anatole France CS 40322
90006 BELFORT Cedex

03.84.57.65.70
cmougin@amf90.fr

www.amf90.fr